

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 208/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération :
Redevance Incitative : grille des tarifs spéciaux à partir de 2019

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	8
• Excusés :	7
• Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote	
- Pour :	83
- Contre :	
- Abstention :	

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

Absent(e)s Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la proposition de grille pour les tarifs spéciaux,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve la nouvelle grille tarifaire des tarifs spéciaux du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés jointe à compter de 2019.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-208-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Type de bac		Frais de Mise à disposition de moyens de collecte pour les évènements	
		Forfait par bac pour la collecte et le traitement	Forfait par évènementiel pour la livraison et le nettoyage des bacs
BAC 2 ROUES	BAC OM 80L	3,00 €	cas 1: Bac(s) livrés et récupérés par la CCLL sur le lieu de la manifestation= 25€ cas 2: organisateur retire et rapporte le(s) Bac(s) à la CCLL= 0€ cas 3: utilisation du stock de bac(s) "évènements" pucés sur la commune= 0€
	BAC OM 140L	5,00 €	
	BAC OM 240L	8,50 €	
	BAC OM 360L	13,00 €	
	BAC RECYCLABLES 240L	gratuit si bien trié sinon prix du bac OM 240L	
	BAC RECYCLABLES 360L	gratuit si bien trié sinon prix du bac OM 360L	
BAC 4 ROUES	BAC OM 660L	24,00 €	
	BAC OM 770L	28,00 €	
	BAC RECYCLABLES 660L	gratuit si bien trié sinon prix du bac OM 660L	
	BAC RECYCLABLES 770L	gratuit si bien trié sinon prix du bac OM 770L	
Type de benne		Forfait pour la collecte et le traitement	Forfait journalier de location de la benne
Benne 10M3 mixte OM / RECYCLABLES		200 €	80 €

Type de sacs	Prix de vente unitaire d'un rouleau de sac prépayés
1 rouleau de 25 sacs rouge OMR de 30L	24,00 €
1 rouleau de 20 sacs rouge OMR de 100L	63,00 €
1 rouleau de 20 sacs rouge OMR de 120L	76,00 €
1 rouleau de 25 sacs jaunes RECYCLABLES de 50L	GRATUIT
1 rouleau de 20 sacs jaunes RECYCLABLES de 100L	GRATUIT

Foyers dotés en sacs prépayés (liste exhaustive)	Tarifs semestriels
Part fixe semestrielle OMR incluant la dotation semestrielle de base SAC OMR (1 rouleau de 25 sacs OM Rouge 30L) (prix d'un rouleau supplémentaire 24 €)	45,00 €
Part fixe semestrielle RECYCLABLES incluant la dotation semestrielle de base SAC RECYCLABLES (1 rouleau de 25 sacs RECYCLABLES jaune 50L) (rouleau supplémentaire gratuit)	5,00 €

Type de composteurs Sybert	Prix de vente unitaire d'un composteur
1 composteur bois 300L (bioseau fourni)	40 € (prix SYBERT)
1 composteur bois 600L (bioseau fourni)	40 € (prix SYBERT)
1 composteur plastique 400L (bioseau fourni)	30 € (prix SYBERT)

Contexte de la demande de changement de volume de bac ou de type de moyen de collecte	Frais d'échange pour un bac gris OMR de volume inférieur	Frais d'échange pour un bac gris OMR de volume supérieur
Nouveau locataire ou nouveau propriétaire avec composition de foyer différente	GRATUIT	
changement de composition de foyer (naissance, décès, départ du foyer...)	GRATUIT sur présentation de justificatif	

Frais pour délivrance d'un nouveau moyen de collecte suite à perte, vol ou casse non due à une usure normale ou en cas de non restitution lors d'un départ de la CCLL	Prix unitaire
Clé électronique	20 € (retrait obligatoire de la nouvelle clé à la CCLL)
Bac 2 roues	40 €
Bac 4 roues	200 €

Frais de fourniture et d'installation d'une serrure gravitaire sur un bac (délibération n°86/12 du 17/12/2012)	Prix unitaire
tous type de bac (2 ou 4 roues)	40 €

Tarif spécifique aux Campings & Parcs d'attraction		Tarif unitaire
Forfait annuel	par site	54,00 €
Prix unitaire d'une levée	BAC GRIS OM 240 LITRES	8,50 €
	BAC Gris OM 360 LITRES	13,00 €
	BAC Gris OM 660 LITRES	24,00 €
	BAC Gris OM 770 LITRES	28,00 €
	BAC Gris OM 1000 LITRES	36,00 €

Tarif spécifique aux services techniques de la ville d'Omans pour Mise à disposition et collecte d'une benne 30M3 destinée aux Ordures Ménagères Résiduelles Assimilées		Tarif unitaire
Forfait semestriel		250,00 €
Rotation de la benne		160,00 €
Incinération du contenu de la benne (coût SYBERT TTC à la tonne TGAP incluse)		171,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

025-200068070-20181212-208-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

